

Modalités et conditions des services de VIVE **Enterprise Business ET garantie limitée de VIVE** **Enterprise Business**

(pour VIVE Pro serie du produit, VIVE Focus serie du produit, VIVE Cosmos serie du produit; À l'exclusion de VIVE Focus Developer Edition et les produits VIVE édition grand public de première génération et VIVE édition d'affaires de première génération)

Modalités et conditions des services aux entreprises

Canada - Français

Les présentes modalités et conditions (« Modalités et conditions ») pour les services de HTC VIVE Enterprise Business constituent une entente entre vous et HTC Corporation et ses sociétés affiliées (« HTC ») et contiennent des modalités et informations importantes concernant votre utilisation et votre accès aux services de VIVE Enterprise Business décrits dans les présentes modalités et conditions ou autrement mis à disposition par HTC à sa seule discrétion (« **Services aux entreprises** »). Veuillez lire attentivement ces modalités et conditions. **EN ACTIVANT VOS SERVICES AUX ENTREPRISES, VOUS ACCEPTEZ CES MODALITÉS ET CONDITIONS. Si vous n'acceptez pas ces modalités et conditions, n'activez pas vos services aux entreprises.**

1. Portée du service :

Les services aux entreprises s'appliquent à un seul produit correspondant qui est couvert et enregistré. Les acheteurs de services aux entreprises bénéficient d'une garantie commerciale limitée de deux ans (voir la garantie limitée de VIVE Enterprise Business ici pour plus de détails), à compter de la date d'achat d'origine de votre produit couvert. Les services aux entreprises comprennent les services accélérés suivants : soutien technique, services de réparation, services d'assistance à la clientèle et les ressources en ligne VIVE, comme indiqué dans les présentes modalités et conditions et (www.vive.com/support).

2. Produit couvert :

Les services aux entreprises s'appliquent uniquement à l'un des serie de produits VIVE suivants : VIVE Pro serie du produit, VIVE Focus serie du produit, VIVE Cosmos serie du produit, à l'exclusion de VIVE Focus Developer Edition et les produits VIVE édition grand public de première génération et VIVE édition d'affaires de première génération (chacun constituant un « produit »). Le produit comprend un visiocasque de marque VIVE (« casque ») et peut également comprendre les appareils suivants : Boîte de connexion, convertisseur, contrôleur(s) et station(s) de base selon votre modèle de produit et avec les accessoires fournis dans la boîte (par exemple câbles et adaptateurs d'alimentation) contenus dans le même emballage d'origine et achetés auprès d'un revendeur agréé HTC ou directement auprès de HTC. Vos produits matériels VIVE doivent être enregistrés comme indiqué ci-dessous, sous réserve de confirmation de HTC, dans les trois (3) mois suivant l'achat du produit (une fois enregistré, devient un « produit couvert »).

3. Enregistrement et activation Web :

Afin d'activer vos services aux entreprises, vous devez d'abord faire une demande de compte HTC ou vous connecter avec votre compte HTC en ligne à l'adresse <https://enterprise.vive.com/portal> et enregistrer votre produit VIVE avec votre clé d'activation pour les services aux entreprises, et suivre les directives en ligne pour terminer l'enregistrement et l'activation. Une fois activés, vos services aux entreprises ne pourront pas être dissociés de votre compte HTC ou être transférés, sauf si votre achat de services aux entreprises est retourné conformément à une politique de retour valide. Conservez une preuve d'achat pour ces services aux entreprises et votre produit matériel VIVE. Une preuve d'achat peut être requise pour confirmer l'admissibilité à vos programmes de services aux entreprises.

4. Limites :

Seuls les clients commerciaux et les entreprises peuvent acheter les services aux entreprises à des fins commerciales licites. Les services ne sont pas destinés à un usage ou à un achat personnel. HTC se réserve le droit d'annuler vos services aux entreprises s'ils sont achetés pour un usage personnel ou à des fins illégales. Vos services aux entreprises ne peuvent être utilisés que par l'acheteur ou l'acquéreur d'origine du produit couvert et ne peuvent être revendus, distribués ou transférés. L'achat d'un produit couvert est requis pour l'activation de vos services aux entreprises.

5. Soutien dédié :

Les services aux entreprises comprennent un support en ligne par chat et un support par courriel dédié à votre produit couvert. Les réponses par courriel seront transmises dans un délai d'un (1) jour ouvrable après réception. Visitez <https://www.vive.com/ca/support/contactus/> pour plus de détails.

6. Programme de réparation accéléré :

Les services aux entreprises comprennent un programme de réparation accéléré qui est conçu pour aider à minimiser le temps pendant lequel vous êtes dépourvu de votre produit couvert et qui comprend les éléments accélérés suivants : l'expédition, le triage et le retour pour le produit couvert, comme décrit ici. Ce programme de réparation accéléré ne peut être utilisé que pour le produit couvert. L'admissibilité du produit est déterminée à la seule discrétion de HTC et est limitée à la période de garantie limitée de votre produit couvert. HTC se réserve le droit de ne pas fournir le programme de réparation accéléré pour les produits hors garantie ou qui ne sont pas éligibles. Le programme de réparation accélérée n'est disponible que pour les adresses physiques au Canada (aucune boîte postale n'est admissible). Une étiquette prépayée vous sera envoyée par courriel après l'émission de votre billet de réparation. L'étiquette vous permet d'avoir une expédition prépayée pour retourner votre produit couvert à HTC. Toutes les directives de réparation que vous avez reçues lors de l'émission de votre billet de réparation doivent être suivies. Votre produit couvert sera vérifié pour des dommages par un processus de diagnostic accéléré après réception du produit couvert retourné. Si les dommages constatés sont couverts par votre garantie limitée, et à la seule discrétion de HTC, un appareil ou un accessoire réparé ou de remplacement vous sera expédié sans frais sur une base prioritaire. Si les dommages constatés ne sont pas couverts par votre garantie limitée et qu'une réparation hors garantie du produit est disponible, HTC communiquera avec vous. HTC vous offrira alors un devis pour obtenir votre autorisation d'effectuer les réparations recommandées et, à la seule discrétion de HTC, un appareil ou un accessoire réparé ou de remplacement vous sera expédié une fois le devis approuvé et payé en totalité. Dans l'éventualité où vous n'autorisez pas les réparations, ou si la réparation hors garantie n'est pas disponible, ou si vous ne répondez pas au devis de réparation dans les dix (10) jours civils, HTC peut vous facturer des frais de service et retourner votre produit couvert non réparé à l'adresse que vous avez indiquée.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES SERVICES AUX ENTREPRISES SONT OFFERTS SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ DE COMMERCIALISATION, D'ADAPTATION À UN USAGE DONNÉ ET DE NON-CONTREFAÇON. EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES AUX ENTREPRISES, LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DE HTC, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE SOUTIEN ET DE RÉPARATION ACCÉLÉRÉ, N'EXCÉDERA PAS LE PRIX PAYÉ POUR ACHETER LES SERVICES AUX ENTREPRISES. EN AUCUN CAS, HTC NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, D'OCCASIONS D'AFFAIRES OU D'ACHALANDAGE, OU L'UTILISATION, LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ, DÉCOULANT DES SERVICES OU DE TOUTE MANIÈRE LIÉS AUX SERVICES AUX ENTREPRISES, MÊME SI HTC A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS ÉTANT DONNÉ QUE CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS CES LIMITATIONS.

8. Droit applicable et lieu de juridiction :

Ces modalités et conditions sont régies par les lois de l'État de Washington, sans référence aux principes de choix des lois contraires. Vous acceptez que tout recours découlant de l'achat de services aux entreprises ne soit déposé que devant les tribunaux étatiques et fédéraux du comté de King, Washington, et par la présente, vous consentez sans réserve à la compétence exclusive de ces tribunaux pour tout recours en lien avec les présentes modalités et conditions .

9. Entente complète; Divisibilité; Autre :

Ces modalités et conditions énoncent l'intégralité de l'entente et remplacent toutes les ententes, représentations ou ententes antérieures concernant l'objet des présentes. HTC se réserve le droit de modifier ces modalités et conditions occasionnellement, à condition qu'aucune modification ne s'applique aux modalités et conditions que vous avez déjà acceptées en ce qui concerne la participation antérieure au programme pour le produit couvert. Si une disposition des présentes modalités et conditions s'avère inapplicable, cette disposition inapplicable n'affectera pas le caractère exécutoire des dispositions restantes. L'absence de réponse ou d'action de la part de HTC ne sera pas considérée comme une renonciation à l'un de ses droits en vertu des présentes.

GARANTIE LIMITÉE DE VIVE ENTERPRISE BUSINESS

(pour VIVE Pro serie du produit, VIVE Focus serie du produit, VIVE Cosmos serie du produit; À l'exclusion de VIVE Focus Developer Edition et les produits VIVE édition grand public de première génération et VIVE édition d'affaires de première génération)

Canada - Français

CETTE GARANTIE LIMITÉE INDIQUÉE CI-DESSOUS ANNULE ET REMPLACE TOUTE GARANTIE LIMITÉE SE TROUVANT DANS L'EMBALLAGE D'ORIGINE DU PRODUIT POUR LES PRODUITS COUVERTS.

VEUILLEZ PRENDRE LE TEMPS DE LIRE ATTENTIVEMENT CETTE GARANTIE LIMITÉE POUR COMPRENDRE VOS DROITS ET OBLIGATIONS. CETTE GARANTIE LIMITÉE COMPREND UNE CLAUSE ARBITRALE OBLIGATOIRE AVEC RENONCIATION À UN RECOURS COLLECTIF.

EN UTILISANT VOTRE PRODUIT OU ACCESSOIRE HTC, VOUS ACCEPTEZ LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, Y COMPRIS LA CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET LA RENONCIATION À UN RECOURS COLLECTIF CI-DESSOUS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CETTE GARANTIE LIMITÉE, N'UTILISEZ PAS VOTRE PRODUIT OU ACCESSOIRE HTC. VEUILLEZ PLUTÔT RENVoyer L'ARTICLE AU DÉTAILLANT AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ FAIT L'ACHAT PENDANT LA PÉRIODE DE RETOUR DU DÉTAILLANT.

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à cette garantie limitée de VIVE Enterprise Business (« Garantie limitée ») :

- « **Accessoire** » ou « **Accessoires** » désigne un composant secondaire ou auxiliaire compris dans la boîte avec le « Produit couvert » au moment de l'achat, et peut comprendre : des câbles de casque, des câbles USB, des câbles DisplayPort, des câbles micro-USB et des adaptateurs de courant; à condition que le composant ait été fabriqué par ou pour HTC et puisse être déterminé par la marque de commerce, le nom commercial ou le logo « HTC » ou « VIVE » apposé sur le composant tel qu'il a été fourni à l'origine.
- « **Produits couverts** » désigne ce qui est défini ci-dessous à la section intitulée « Que couvre cette garantie limitée? ».
- « **Conditions normales d'utilisation** » désigne une utilisation courante conforme au guide de l'utilisateur et aux directives fournies avec le produit ou l'accessoire ou publiées en ligne (www.vive.com/support).
- « **Produit(s)** » désigne le visiocasque de marque VIVE (casque) acheté auprès d'un revendeur agréé ou directement auprès de HTC pour l'un des serie de produit suivants : VIVE Pro serie du produit, VIVE Focus serie du produit, VIVE Cosmos serie du produit (à l'exclusion du produit VIVE Focus Developer Edition et des produits VIVE édition grand public de première génération et VIVE édition d'affaires de première génération), et les autres articles sérialisés, le cas échéant, emballés dans la même boîte avec casque, pouvant comprendre : Boîte de connexion, convertisseur, contrôleur(s), station(s) de base. Les articles achetés séparément ou non compris dans l'emballage d'origine avec le casque ne sont pas des « produits » tels que définis ici.
- « **Détaillant** » signifie une entreprise qui vend des biens directement à des entités commerciales, y compris celles qui ont une présence physique ou en ligne.

- « **État** » désigne un État, le District de Columbia et tout autre territoire ou possession des États-Unis.
- « **Période de garantie** » pour le produit couvert signifie vingt-quatre (24) mois à compter de la date à laquelle vous avez acheté le produit auprès d'un revendeur agréé ou directement auprès de HTC.
- « **Vous** » ou « **Votre** » désigne l'acheteur initial ou l'entité commerciale originale utilisant le produit.

QUE COUVRE CETTE GARANTIE LIMITÉE?

Cette garantie limitée s'applique aux produits et aux accessoires d'accompagnement enregistrés dans votre compte d'affaires HTC dans les trois (3) mois suivant l'achat du produit matériel VIVE, sous réserve de la confirmation de HTC (une fois enregistré, devient un « produit couvert »). Vous ne pouvez pas modifier, transférer ou supprimer le produit couvert une fois qu'il a été enregistré dans vos services aux entreprises.

Au cours de la période de garantie, HTC garantit que les produits couverts seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication s'ils sont utilisés dans des conditions normales d'utilisation.

Cette garantie limitée est donnée à vous uniquement et ne peut être vendue, cédée, transférée ou donnée en totalité ou en partie à un acheteur ou à un acquéreur ultérieur des produits visés ou de toute autre personne. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez avoir d'autres droits, qui varient d'un état à l'autre ou d'une province à l'autre.

QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS?

Cette garantie limitée ne s'applique qu'aux produits couverts. Elle ne s'applique donc pas aux équipements qui ne sont pas des équipements HTC ou à quelque logiciel que ce soit, qu'il soit développé par HTC ou par un tiers, même s'il est destiné ou étiqueté comme pouvant être utilisé avec le(s) produit(s). Les fabricants, fournisseurs ou éditeurs tiers peuvent fournir des garanties pour leurs propres produits et vous pouvez communiquer avec eux directement.

MÊME EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS COUVERTS, CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS :

1. si un numéro de série de produit ou d'accessoire, un code de date ou un indicateur a été retiré, effacé, altéré ou modifié, ou est illisible;
2. à toute détérioration de l'aspect esthétique d'un produit ou d'un accessoire en raison de l'usure normale;
3. aux pièces consommables, comme les revêtements protecteurs, les piles AA/AAA et les accessoires dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils diminuent avec le temps, Pack d'extension pour 20m, à moins qu'une défaillance ne se soit produite en raison d'un mauvais fonctionnement;
4. aux défaillances causées par la pile en cas d'installation incorrecte, ou si les joints de la pile ou le bloc-piles sont brisés ou présentent des signes de fuite ou d'altération;
5. aux défaillances causées par des surtensions électriques ou autres problèmes de courant électrique qui ne sont pas attribuables au produit ou à l'accessoire;
6. à une utilisation non conforme au guide d'utilisation ou qui n'est pas dans des conditions normales d'utilisation;
7. à une manipulation rude; une utilisation à l'extérieur; à l'exposition à des liquides, à l'humidité ou à des conditions thermiques ou environnementales extrêmes ou à un changement rapide de ces conditions; à la corrosion; ou à l'oxydation;
8. aux dommages causés par ou résultant de modifications ou de réparations non couvertes par la garantie;
9. aux accidents, aux forces de la nature ou à d'autres actions échappant au contrôle raisonnable d'HTC (y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances dans les pièces consommables), sauf si la défaillance a été causée directement par un mauvais fonctionnement;
10. aux dommages physiques à la surface d'un produit ou d'un accessoire, y compris mais sans s'y limiter, des fissures ou des égratignures sur les surfaces du produit ou de l'accessoire, d'un écran ou d'une lentille;
11. à tout ordinateur ou autre produit sur lequel un produit ou un accessoire se branche. HTC ne garantit pas que le fonctionnement d'un produit ou d'un accessoire sera ininterrompu ou exempt d'erreur;
12. si le logiciel chargé sur un produit, y compris, sans toutefois s'y limiter, le système d'exploitation ou le micrologiciel, doit être mis à niveau, si ces mises à jour peuvent être chargées par vous;
13. à tout produit dans lequel le système d'exploitation ou le micrologiciel a été modifié, y compris toute tentative infructueuse de modification du système d'exploitation, que ces modifications soient autorisées, approuvées ou sanctionnées par HTC;

14. aux défaillances causées par le débranchement d'un câble ou la mise hors tension d'un produit ou de votre ordinateur pendant une mise à jour du logiciel; ou
15. aux défaillances provoquées par l'utilisation d'un produit ou d'un accessoire ou avec un produit branché à un accessoire non approuvé ou fourni par HTC ou utilisé d'une autre manière que son utilisation prévue et où cette défaillance n'est pas attribuable au produit lui-même.

TERRITOIRE

Cette garantie limitée est valide et exécutoire seulement au Canada où les produits sont destinés à la vente. Un produit couvert ne peut être retourné pour être réparé sous cette garantie limitée qu'au Canada ou dans le pays où il était destiné à l'achat. La disponibilité du service sous garantie et les délais de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE SOUS GARANTIE?

En cas de défaillance perçue dans un produit couvert, vous devez prendre les mesures suivantes :

1. Reportez-vous au guide d'utilisation ou aux ressources disponibles sur www.vive.com/support pour déterminer et corriger le problème.
2. Si le problème ne peut pas être résolu en utilisant le guide d'utilisation ou les ressources disponibles sur www.vive.com, vous devez vous connecter à votre compte HTC Entreprise à l'adresse <https://entreprise.vive.com/portal> pour obtenir des directives supplémentaires sur la façon de communiquer avec le service à la clientèle d'HTC pour de l'assistance.
3. Lors de vos communications avec le revendeur ou HTC, assurez-vous de disposer des informations suivantes :
 - (1) Le numéro de modèle et de série du produit.
 - (2) Votre adresse complète et vos coordonnées.
 - (3) Une copie de la facture, du reçu ou de l'acte de vente original de l'achat du produit. Vous devez présenter une preuve d'achat valide lors de toute réclamation en vertu de cette garantie limitée.

Une fois ces étapes complétées, HTC vous fournira des directives sur la manière de retourner un produit couvert. Avant de renvoyer à HTC le produit couvert pour une réparation sous garantie, veillez à sauvegarder et supprimer vos données numériques personnelles stockées sur le support de stockage du produit. HTC et les centres de service agréés HTC ne sont pas responsables des pertes de tout type de données numériques stockées sur le support de stockage du produit.

Si vous renvoyez un produit ou un accessoire pendant la période de garantie et qu'il satisfait aux conditions de la présente garantie limitée, HTC ou son agent autorisé, à sa seule discrétion, le réparera ou la remplacera. La réparation ou le remplacement peut impliquer l'utilisation d'un produit, d'un accessoire ou d'une pièce remis à neuf équivalent sur le plan fonctionnel. HTC ou un partenaire de service agréé HTC vous retournera le produit ou l'accessoire de remplacement ou réparé en bon état de fonctionnement. Tout produit, accessoire, pièce ou composant remplacés en vertu de la présente garantie limitée deviendra la propriété d'HTC.

Si HTC répare ou remplace un produit ou un accessoire, le produit ou l'accessoire réparé ou remplacé continuera d'être garanti pendant la période restante de garantie initiale ou pendant trois (3) mois à compter de la date de réparation ou de remplacement.

Plutôt que de vous demander de retourner un produit ou un accessoire, HTC peut choisir de vous fournir directement des pièces pouvant être installées par l'utilisateur pour remplir ses obligations de garantie limitée. Si demandé par HTC, vous acceptez à votre tour de retourner les pièces remplacées à vos frais.

HTC se réserve le droit de restreindre le service sous garantie au pays où le produit était destiné à la vente. HTC doit être informé d'une défaillance perçue au cours de la période de garantie applicable afin que vous soyez admissible à une réparation en vertu de cette garantie limitée. N'expédiez pas votre produit ou accessoire directement à HTC à moins que l'on vous demande de le faire en suivant les étapes ci-dessus. Si vous devez retourner un produit ou un accessoire pour le service sous garantie, les étapes ci-dessus doivent être suivies.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ ET LIMITATION D'AUTRES GARANTIES ET DROITS

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE LIMITÉE ET LES RECOURS PRÉVUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT LES AUTRES GARANTIES, RECOURS ET CONDITIONS. HTC LIMITE LA DURÉE ET LES RECOURS DE TOUTES GARANTIES LÉGALES ET IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE

ET D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ET LES GARANTIES CONTRE LES DÉFAUTS CACHÉS OU LATENTS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET, À L'OPTION D'HTC, OU LES SERVICES DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DÉCRITS DANS LES PRÉSENTES. Certaines provinces n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, dans auquel cas la limitation ci-dessus peut ne pas vous concerner.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

HTC NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DES INCIDENTS OU INDIRECTS À L'EXCEPTION DE CE QUI EST PRÉVU DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE ET DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI.

PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE DONNÉES, LA PERTE DE CONFIDENTIALITÉ, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU UNE PERTE COMMERCIALE, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES OU LA PERTE DE CONFIDENTIALITÉ. SANS PRÉJUDICE DES DISPOSITIONS QUI PRÉCÈDENT ET MÊME SI UN RECOURS N'ATTEINT PAS SON OBJET ESSENTIEL, LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE D'HTC ET DE SES FOURNISSEURS EN VERTU DE TOUTE DISPOSITION DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SERA LIMITÉE AU MONTANT QUE VOUS AVEZ EFFECTIVEMENT PAYÉ POUR LE PRODUIT. CES EXCLUSIONS S'APPLIQUENT MÊME SI HTC A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES. Certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou consécutifs de sorte que les limitations ci-dessus d'exclusions peuvent ne pas s'appliquer à vous.

ACCORD SUR L'ARBITRAGE DES DIFFÉRENDS

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA SECTION SUIVANTE, CAR ELLE EXIGE D'ALLER EN ARBITRAGE POUR CERTAINS DIFFÉRENDS ET RÉCLAMATIONS AVEC HTC ET LIMITE LA MANIÈRE DONT VOUS POUVEZ RECHERCHER UN REDRESSEMENT D'HTC.

Arbitrage obligatoire. À l'exception de litiges dans lesquels une partie cherche à intenter une action individuelle devant la Cour des petites créances, vous et HTC acceptez (a) de renoncer à vos droits respectifs et ceux d'HTC pour tous litiges ou réclamations découlant ou liés à cette garantie limitée ou à la vente, l'état, l'utilisation ou le rendement du produit ou de l'accessoire (collectivement, les « litiges ») résolus devant un tribunal, et (b) de renoncer à vos droits respectifs et ceux d'HTC à un procès devant jury. Vous et HTC acceptez plutôt d'arbitrer les différends par l'arbitrage obligatoire (renvoi d'un différend à une ou plusieurs personnes chargées d'examiner le différend et de prendre une décision définitive et exécutoire pour le résoudre, au lieu que le différend soit tranché par un juge ou jury devant le tribunal).

Aucun arbitrage collectif, recours collectif ou actions représentatives. Vous et HTC acceptez que tout litige découlant de ou lié à cette garantie limitée est personnel entre vous et HTC et que ce litige sera résolu uniquement par arbitrage individuel et ne sera pas présenté comme un arbitrage collectif, un recours collectif ou un autre type de procédure représentative. Vous et HTC êtes d'accord qu'il n'y aura pas d'arbitrage collectif ou d'arbitrage dans lequel un individu tentera de résoudre un différend en tant que représentant d'une autre personne ou d'un groupe d'individus. De plus, vous et HTC êtes d'accord qu'un différend ne peut pas être porté en tant que recours collectif ou autre type d'action représentative, que ce soit dans le cadre d'un arbitrage ou en dehors d'un arbitrage ou au nom de tout autre personne ou groupe de personnes.

Avis; règlement informel des différends. Vous et HTC acceptez que chaque partie informe l'autre partie par écrit de tout litige arbitral ou de petites créances au moins trente (30) jours à compter de la date à laquelle il survient, afin que les parties puissent tenter de résoudre le différend de manière informelle. Un avis à HTC sera envoyé au service juridique d'HTC Arbitration Program Administrator (administrateur du programme d'arbitrage), 308 Occidental Avenue, Suite 300, Seattle, WA 98104. Votre avis doit inclure : (a) votre nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel courante ou celle utilisée pour votre compte HTC ou, si elle est différente ou si vous n'avez pas de compte HTC, une adresse courriel à laquelle vous pouvez être contacté, (b) une description raisonnablement détaillée de la nature ou du fondement du différend, et (c) le redressement spécifique que vous recherchez. Notre avis vous sera envoyé électroniquement à l'adresse courriel que vous utilisez ou utilisez pour votre compte HTC, si disponible, ou fournie à un autre contact précédent, et comprendra (a) notre nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel (b) une description suffisamment détaillée de la nature ou du fondement du différend, et (c) le redressement spécifique que nous recherchons. Si vous et HTC ne pouvez pas vous entendre sur la façon de régler le différend dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis par la partie applicable, vous ou HTC pouvez, selon le cas et conformément à la présente garantie limitée, entamer une procédure d'arbitrage, ou dans la mesure spécifiquement prévue ci-dessus, déposer une réclamation devant la Cour des petites créances. À l'exception de différends dans lesquels l'une ou l'autre des parties cherche à intenter une action individuelle devant la Cour des petites créances, vous et HTC acceptez que

tout litige doit être engagé ou déposé par vous ou HTC dans un délai d'un (1) an suivant la date du litige, sinon la réclamation sous-jacente sera définitivement écartée (ce qui signifie que vous et HTC n'aurez plus le droit de faire valoir cette réclamation concernant le litige). Vous et HTC acceptez que l'arbitrage soit conforme aux Règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association applicables aux litiges de consommation (les « Règles AAA »), sauf dans la mesure où ces règles seraient incompatibles avec toute partie de cette garantie limitée, y compris l'accord sur l'arbitrage. Pour les réclamations de 5 000 \$ ou moins, vous pouvez choisir entre l'arbitrage réglé sur la seule base des documents soumis à l'arbitre, ou par une audience en personne ou par téléphone. L'arbitrage aura lieu à King County, Washington et les tribunaux fédéraux et d'état situés dans le comté de King, Washington, auront la compétence exclusive sur les appels et l'exécution d'une sentence arbitrale. Vous pouvez également plaider un litige devant la Cour des petites créances située dans le comté de votre résidence si le litige répond aux exigences pour être entendu devant la Cour des petites créances.

Autorité de l'arbitre. Tel que limité par la Federal Arbitration Act, le présent accord et les règles AAA applicables, l'arbitre aura le pouvoir d'accorder tout recours qui serait autrement disponible devant un tribunal, à condition que la sentence de l'arbitre ne puisse dépasser, en forme ou en montant, la réparation qu'un tribunal de district des États-Unis pourrait commander en vertu de la garantie limitée; à condition, toutefois, que l'arbitre n'ait pas le pouvoir de mener un arbitrage collectif ou une action représentative, ce qui est interdit par la présente garantie limitée. En dépit des règles AAA, toute décision concernant l'arbitrabilité d'un litige particulier, y compris, sans s'y limiter, quant à savoir si un arbitrage collectif est autorisé par cette garantie limitée, doit être résolue par un tribunal approprié dans le comté de King, Washington, plutôt qu'un arbitre. Tout différend relatif à l'applicabilité du présent accord sur l'arbitrage, ou d'une partie de celui-ci, doit également être résolu par un tribunal approprié dans le comté de King, Washington, plutôt qu'un arbitre.

Règles de l'AAA. Les règles de l'AAA et des renseignements supplémentaires sur l'AAA sont disponibles sur le site Web de l'AAA (<https://www.adr.org/Consumer>). En ne vous retirant pas de cet accord sur l'arbitrage comme spécifié ci-dessous, vous reconnaissez et acceptez que vous avez lu et compris les Règles AAA, ou que vous (b) renoncez à votre droit de lire les Règles AAA et à toute réclamation selon laquelle les Règles AAA sont injustes ou ne devraient pas s'appliquer pour une raison quelconque.

Applicabilité de l'accord sur l'arbitrage. SI L'INTERDICTION RELATIVE AUX ARBITRAGES COLLECTIFS ÉNONCÉE CI-DESSUS EST INAPPLICABLE, L'ACCORD SUR L'ARBITRAGE NE S'APPLIQUERA PAS À LA RÉCLAMATION COLLECTIVE.

DROIT DE SE RETIRER : Cet accord sur l'arbitrage s'appliquera à moins que vous n'informiez HTC par écrit au plus tard dans les 30 jours civils suivant la réception de la présente garantie limitée que vous rejetez l'accord sur l'arbitrage. Vous devez inclure dans votre avis de retrait (a) votre nom et votre adresse; (b) la date à laquelle vous avez acheté le ou les produit(s); (c) la date à laquelle vous avez acheté le produit; (d) les noms des modèles de produits; et (e) le numéro de série des produits. Ces numéros se trouvent sur l'emballage et sur le produit. Vous devez envoyer votre avis écrit au service juridique d'HTC Arbitration Program Administrator (administrateur du programme d'arbitrage), 308 Occidental Avenue, Suite 300, Seattle, WA 98104. Aucune autre forme d'avis ne pourra être utilisée pour vous retirer de cet accord sur l'arbitrage. Si vous choisissez de ne pas participer à l'arbitrage, la garantie limitée s'appliquera quand même à vous.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. **Renonciation au procès devant jury :** SI UN DIFFÉREND ENTRE VOUS ET HTC SE DÉROULE AU TRIBUNAL PLUTÔT QU'EN ARBITRAGE OU EN COMPLÈMENT D'ARBITRAGE, VOUS ET HTC RENONCEZ INCONDITIONNELLEMENT À TOUT DROIT DE PROCÈS DEVANT JURY DANS TOUT RECOURS, PROCÉDURE OU DEMANDE RECONVENTIONNELLE DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.
2. **Droit applicable :** La Federal Arbitration Act (« FAA ») s'applique à l'accord sur l'arbitrage. Sauf si la FAA a préséance, la loi de la province de l'Ontario et les lois du Canada régissent cette garantie limitée.
3. **Divisibilité :** À l'exception de ce qui est prévu ci-dessus, si une disposition de cette garantie limitée est jugée invalide ou inapplicable, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'applicabilité du reste de la garantie limitée.

Cette garantie limitée est offerte par HTC Corporation, No. 23, Xinghua Road, Taoyuan District, Taoyuan City, 330, Taiwan.